

2012/6

avril 2012

spécial « mouvement »

***Mouvement du personnel
des écoles maternelles, élémentaires et spéciales***

Ce document concerne le mouvement des instituteurs et professeurs des écoles (adjoints, directeurs d'école à classe unique, directeurs d'école à deux classes et plus et directeurs d'établissement spécialisé), ainsi que les professeurs des écoles stagiaires.

Référence : BO spécial n° 9 du 10 novembre 2011

Les instituteurs et les professeurs des écoles qui souhaitent participer au mouvement, doivent **obligatoirement** utiliser la procédure de **saisie des vœux via internet (SIAM via I-prof)**.

Le mouvement départemental pour la rentrée 2012 sera organisé en une seule phase, pour tous les enseignants.



Attention ! Seuls seront pris en compte les dossiers qui rempliront les conditions requises par les règles du mouvement.

1

CALENDRIER des opérations de mouvement

- 1 – Saisie des vœux par internet (voir instructions par ailleurs)
- | | | |
|-------------------------|---|-------------------------------|
| Ouverture du serveur le | → | mercredi 4 avril 2012 à 12 h |
| Fermeture du serveur le | → | mercredi 18 avril 2012 à 12 h |
- 2 – Mouvement informatisé en CAPD → vendredi 1^{er} juin 2012
- 3 – Phase d'ajustement → vendredi 22 juin 2012
- 4 – Affectation des lauréats de concours → juillet 2012

2

INSTRUCTIONS POUR LE MOUVEMENT

Une notice intitulée « **Instructions pour le mouvement** » est jointe au présent BDE.

3

LISTE DES POSTES ET CODES

La liste annexée au présent BDE récapitule, par commune, les postes en écoles élémentaires et maternelles (directeurs, adjoints et titulaires-mobiles) ainsi que les postes de l'EREA de Joigny, des SEGPA, les postes à sujétions particulières et les postes situés en RRS.

Tous les postes sont susceptibles de devenir vacants.



Je vous recommande vivement de demander tous les postes qui vous intéressent, qu'ils soient vacants ou non et de vous conformer aux instructions figurant dans le BDE.

*La directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Yonne*

Dominique FIS